



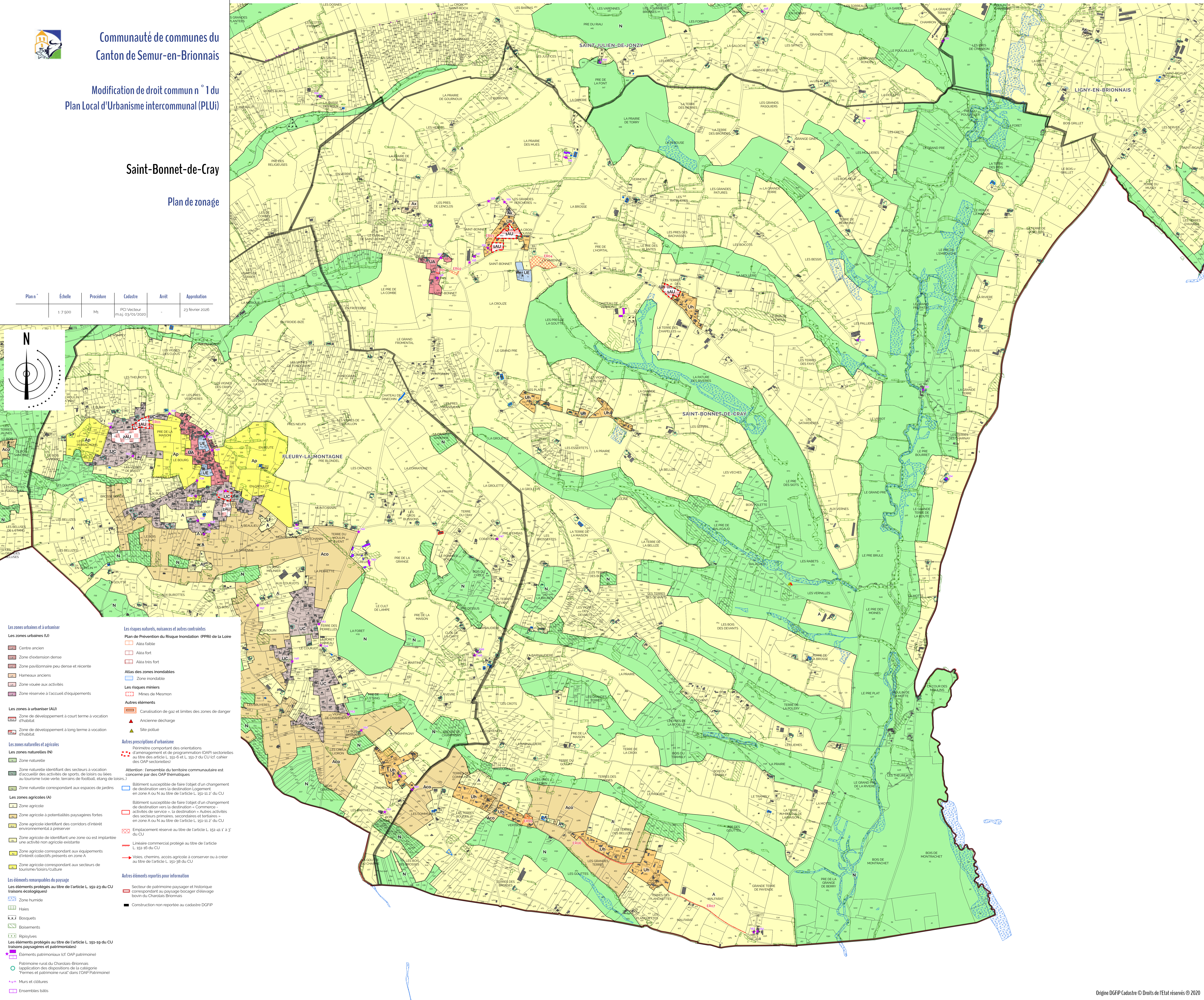
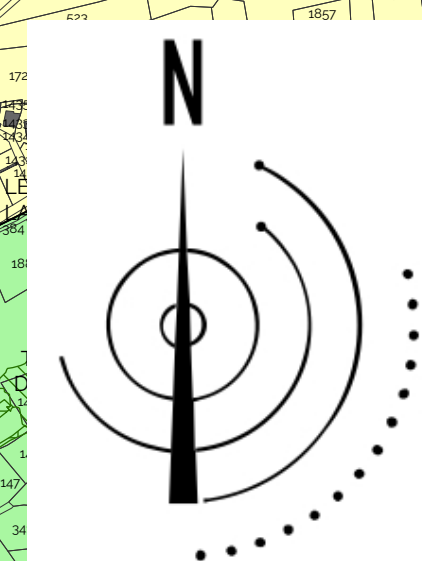
Communauté de communes du Canton de Semur-en-Brionnais

Modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Saint-Bonnet-de-Cray

Plan de zonage

Plan n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
	1:7 500	M1	PCI Vecteur maj. 03/01/2020	-	23 février 2026



Les zones urbaines et à urbaniser

Les zones urbaines (U)

- Centre ancien
- Zone d'extension dense
- Zone pavillonnaire peu dense et récente
- Hameaux anciens
- Zone vouée aux activités
- Zone réservée à l'accueil d'équipements

Les zones à urbaniser (AU)

- Zone de développement à court terme à vocation d'habitat
- Zone de développement à long terme à vocation d'habitat

Les zones naturelles et agricoles

Les zones naturelles (N)

- Zone naturelle
- Zone naturelle identifiant des secteurs à vocation d'accueillir des activités de sports, de loisirs ou liées au tourisme (voie verte, terrains de football, étang de loisirs...)
- Zone naturelle correspondant aux espaces de jardins

Les zones agricoles (A)

- Zone agricole
- Zone agricole à potentialités paysagères fortes
- Zone agricole identifiant des corridors d'intérêt environnemental à préserver
- Zone agricole de identifiant une zone où est implantée une activité non agricole existante
- Zone agricole correspondant aux équipements d'intérêt collectifs présents en zone A
- Zone agricole correspondant aux secteurs de tourisme/loisirs/culture

Les éléments remarquables du paysage

Les éléments protégés au titre de l'article L. 151-23 du CU (raisons écologiques)

- Zone humide
- Hales
- Bosquets
- Boisements
- Ripisylves

Les éléments protégés au titre de l'article L. 151-19 du CU (raisons paysagères et patrimoniales)

- Éléments patrimoniaux (cf. OAP patrimoine)
- Patrimoine rural du Charolais-Brionnais (application des dispositions de la catégorie "Ferme et patrimoine rural" dans l'OAP Patrimoine)
- Murs et clôtures
- Ensembles bâtis

Les risques naturels, nuisances et autres contraintes

Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Loire

- Aléa faible
- Aléa fort
- Aléa très fort

Atlas des zones inondables

- Zone inondable

Les risques miniers

- Mines de Mesmon

Autres éléments

- Canalisation de gaz et limites des zones de danger
- Ancienne décharge
- Site pollué

Autres prescriptions d'urbanisme

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles au titre des articles L. 151-6 et L. 151-7 du CU (cf. cahier des OAP sectorielles)

Attention : l'ensemble du territoire communautaire est concerné par des OAP thématiques

- Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination vers la destination « Commerce - activités de service », la destination « Autres activités des secteurs primaires, secondaires et tertiaires » en zone A ou N au titre de l'article L. 151-11-2° du CU
- Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination vers la destination « Commerce - activités de service », la destination « Autres activités des secteurs primaires, secondaires et tertiaires » en zone A ou N au titre de l'article L. 151-11-2° du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41-1° à 3° du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L. 151-16 du CU
- Voies, chemins, accès agricole à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-38 du CU

Autres éléments reportés pour information

- Secteur de patrimoine paysager et historique correspondant au paysage bocager d'élevage bovin du Charolais Brionnais
- Construction non reportée au cadastre DGFIP